

**Pour diffusion immédiate**

## **Guinée: Deux ans plus tard, le massacre commis dans le stade de Conakry reste impuni**

*L'impunité dont bénéficient les auteurs de ce massacre entrave la réconciliation*

(Johannesburg, le 28 septembre 2011) – Personne n'a encore eu à rendre des comptes deux ans après que les forces de sécurité guinéennes eurent abattu des manifestants non armés lors d'un rassemblement de l'opposition à Conakry, la capitale, rappelle aujourd'hui Human Rights Watch. Selon Human Rights Watch, le gouvernement guinéen doit faire davantage pour s'assurer que justice soit faite pour les victimes du massacre du 28 septembre 2009.

Les attaques sont survenues alors que des dizaines de milliers de personnes manifestaient pacifiquement dans le stade principal de la capitale pour protester contre le maintien au pouvoir du régime militaire du Capitaine Moussa Dadis Camara, alors à la tête du pays. Des membres de la garde présidentielle, des gendarmes, des policiers anti-émeute et des miliciens vêtus en civils ont ouvert le feu sur les foules dans le stade bondé et sur les personnes tentant de s'enfuir. Au moins 150 personnes ont été tuées, et plus d'une centaine de femmes présentes au rassemblement ont subi des violences sexuelles brutales aux mains des forces de sécurité.

*« Le massacre perpétré au stade était révoltant, mais pourtant deux ans plus tard, personne n'a encore eu à rendre des comptes », a déclaré Daniel Bekele, directeur de la division Afrique à Human Rights Watch. « Le gouvernement guinéen devrait comprendre, au vu des cycles de violence récurrents qui secouent le pays, que la stabilité ne durera pas si la justice continue d'être balayée sous le tapis. »*

Human Rights Watch et la Commission d'enquête internationale des Nations Unies ont [conclu](#) que les meurtres, viols et autres actes de violence perpétrés par les forces de sécurité le 28 septembre 2009 et dans les jours qui ont suivi, faisaient partie d'une attaque généralisée et systématique, et à ce titre, étaient très probablement constitutifs de crimes contre l'humanité.

En octobre 2009, le procureur de la Cour pénale internationale (CPI) a confirmé que la situation en Guinée faisait l'objet d'un [examen préliminaire](#) et que son Bureau évaluait s'il y avait lieu d'ouvrir formellement une enquête. La CPI peut ouvrir une enquête sur les crimes les plus graves si les États parties sont dans l'incapacité ou n'ont pas la volonté politique de le faire. Plus tard le même mois, le gouvernement guinéen s'est engagé à enquêter et à traduire les responsables des attaques en justice.

Au début de l'année 2010, trois juges ont été désignés pour former un panel d'instruction, et des progrès ont depuis été enregistrés. En mai 2010, des représentants de la CPI ont rapporté que les juges d'instruction avaient déjà interrogé 200 personnes. Le mois suivant, selon certaines informations, deux personnes auraient été placées en détention pour leur implication présumée dans les crimes perpétrés en septembre 2009. Depuis lors, une troisième personne a été inculpée de crimes en lien avec les meurtres et viols de septembre 2009.

Le 19 janvier 2011, Interpol a émis une « Notice rouge » (demande d'arrestation provisoire) à l'encontre d'Aboubacar Sidiki Diakité, chef de la Garde présidentielle, ou Bérets rouges, au moment du massacre et identifié comme étant directement impliqué dans les crimes.

Human Rights Watch estime que l'amélioration récente des conditions de travail de juges d'instruction est un signe encourageant. En effet, ces derniers ont été déplacés dans de nouveaux locaux et des gendarmes ont affectés à leur protection en septembre 2011. Lors d'une mission à Conakry en mai dernier, Human Rights Watch s'était inquiété des conditions de sécurité apparemment insuffisantes pour les magistrats assignés à l'affaire, et avait exhorté les autorités nationales à remédier à ce problème.

Cependant, peu d'informations ont filtré à propos de l'évolution de l'enquête dans les derniers mois et rien n'indique que le gouvernement déploie des efforts pour localiser la centaine de corps dont les forces de sécurité se seraient secrètement débarrassées, signale Human Rights Watch. Au surplus, la hiérarchie militaire s'est abstenue de mettre en congé administratif, dans l'attente d'une enquête, les soldats et officiers connus pour avoir pris part aux violences commises en septembre 2009.

*« Les innombrables personnes dont la vie fut marquée par le massacre attendent toujours que justice soit rendue », a déploré Daniel Bekele. « Il est difficile de concevoir qu'il puisse y avoir une véritable guérison sans justice. »*

Human Rights Watch s'inquiète également du fait que le Président Condé ait nommé à des postes gouvernementaux deux individus qui seraient impliqués dans les violences de septembre 2009, selon les enquêtes menées par Human Rights Watch: le Lt. Colonel Claude Pivi, qui est ministre chargé de la Sécurité présidentielle, et le Lt. Colonel Moussa Tiégboro Camara, directeur de l'Agence nationale à la présidence chargé de la lutte contre la drogue, les crimes organisés et le terrorisme.

De plus, Human Rights Watch a identifié [plusieurs défis](#) majeurs qui menacent la capacité de garantir que les enquêtes et poursuites nationales seront menées de manière équitable, impartiale, et efficace. Parmi ces défis figurent notamment l'absence de programme de protection des témoins, des ressources matérielles insuffisantes pour le personnel judiciaire, et des codes pénaux vétustes. Afin de garantir la justice pour les crimes internationaux graves perpétrés en 2009, les autorités guinéennes doivent s'attaquer à ces défis dans les plus brefs délais et de façon crédible, soutient Human Rights Watch.

Le Bureau du Procureur de la CPI suit l'évolution des procédures judiciaires en Guinée. Bien que le Bureau ait salué à la fois les capacités techniques des juges d'instruction, et l'indépendance dont ils font preuve, il a invité le gouvernement à redoubler d'efforts pour que les responsables soient amenés à rendre des comptes, tout en réitérant qu'il incombait à la CPI de prendre des mesures si le gouvernement n'agissait pas de manière appropriée et dans un délai raisonnable.

Selon certaines informations, le Président Condé aurait récemment proclamé le 28 septembre «jour de réconciliation nationale» Or, le gouvernement guinéen a refusé d'accorder aux groupes de victimes un permis autorisant la tenue d'un événement destiné à commémorer le second

anniversaire du massacre. Dans une lettre à l'attention de groupes de victimes datée du 22 septembre, les autorités ont justifié leur refus par la nécessité de préserver la paix et l'unité nationale dans le contexte socio-politique actuel.

*« Faire du 28 septembre une journée de réconciliation ne dispense pas les autorités guinéennes de leur obligation de poursuivre les individus responsables pour les meurtres, les viols et autres violations sérieuses commises ce jour-là », a souligné Daniel Bekele. « Nier aux victimes le droit de se rassembler pacifiquement est en contradiction avec l'engagement pris les autorités en faveur de la lutte contre l'impunité. »*

**Pour lire le rapport publié par Human Rights Watch, « Nous avons vécu dans l'obscurité : Un agenda des droits humains pour le nouveau gouvernement guinéen » (mai 2011), veuillez consulter :**

<http://www.hrw.org/fr/reports/2011/05/24/nous-avons-v-cu-dans-l-obscurit-0>

**Pour lire d'autres communiqués et rapports de Human Rights Watch sur la Guinée, veuillez consulter :** <http://www.hrw.org/fr/africa/guinea>

**Pour plus d'informations, veuillez contacter:**

À New York, Rona Peligal (anglais): +1-212-216-1232 ; ou +1-917-363-3893 (portable)

À New York, Balkees Jarrah (anglais): +1-212-216-1261; ou +1-202-841-7398 (portable)

À New York, Philippe Boloïon (anglais, français): +1-212-216-1276 ; ou +1-917-734-3201 (portable)

À Paris, Jean-Marie Fardeau (français, anglais, portugais): +33-1-43-59-55-35; ou +33-6-45-85-24-87 (portable)